

# AUCUN ENFANT ABANDONNÉ

## Rapport de suivi des recommandations

---

Novembre 2024



## Table des matières

Introduction .....	2
Message du défenseur.....	3
Appel à l'action 1 : Reconnaissance de la langue .....	4
Appel à l'action 2 : Services culturellement pertinents .....	7
Appel à l'action 3 : Structures et processus des soins de santé .....	14
Appel à l'action 4 : Forum tripartite .....	15
Appel à l'action 5 : Transparence du financement fédéral de la santé .....	21
Appel à l'action 6 : Financement par le biais d'un forum tripartite.....	22
Appel à l'action 7 : Services de santé mentale pour les jeunes autochtones.....	23
Appel à l'action 8 : Politique d'éducation culturellement inclusive .....	24
Appel à l'action 9 : Élaboration conjointe d'indicateurs de réussite en matière d'éducation.....	25
Appel à l'action 10 : Réinvestir les fonds destinés à l'amélioration de l'éducation des Premières nations .....	26
Appel à l'action 11 : Rétablir le Comité consultatif ministériel des Premières nations.....	27
Appel à l'action 12 : Donner une formation culturelle aux juges et aux procureurs de la Couronne .....	28
Appel à l'action 13 : Présenter les recommandations de l'équipe d'orientation autochtone.....	29
Commentaires et recommandations du défenseur pour l'avenir .....	31
Résumé des questions .....	33
Recommandations .....	35
Conclusion.....	35
Annexe A : Cadre de suivi des recommandations .....	36

## Introduction

Plus de trois ans se sont écoulés depuis la publication du rapport *Aucun enfant abandonné*. Le rapport lançait une série d'appels à l'action visant à contrer le problème du suicide chez les jeunes autochtones. Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a demandé aux autorités compétentes de rendre compte des mesures prises et des progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre de ces recommandations. Les recommandations sont reproduites ci-dessous, accompagnées des commentaires du défenseur et d'une évaluation. La grille d'évaluation figure à l'annexe A.

Les progrès réalisés par les ministères gouvernementaux dans la mise en œuvre des recommandations se sont révélés, au mieux, médiocres. Bon nombre des réponses n'abordent pas de façon significative le contenu des recommandations. Dans plusieurs cas, les autorités semblent livrer des réponses non pertinentes ou tangentielles afin d'éviter de rejeter les recommandations. Cela indique à la fois que les autorités ne se sont pas attaquées au problème et qu'elles n'assument pas la responsabilité de leur inaction. Dans certains cas, les autorités indiquent que le travail est en cours. Or, à la lumière des délais impartis et du manque de détails sur l'état d'avancement du travail, cela soulève de sérieuses questions quant à la sincérité des réponses. Soulignons que les autorités ont eu de nombreuses occasions de livrer des précisions supplémentaires et de modifier leurs réponses.

Le rapport *Aucun enfant abandonné* renfermait 13 recommandations, dont certaines ont été subdivisées à des fins de suivi. Nous nous retrouvons donc avec 20 recommandations pouvant faire l'objet d'un suivi. Aucune des recommandations ne s'est retrouvée dans les catégories « entièrement mise en œuvre » ou « largement mise en œuvre ». Huit d'entre elles se sont trouvées dans la catégorie « partiellement mises en œuvre », ce qui signifie que des progrès ont été réalisés, mais que la situation n'est pas encore satisfaisante. Les douze autres sont dans la catégorie « aucune mesure prise », ce qui révèle qu'il n'y a eu que peu de progrès, voire aucun, en vue de leur mise en œuvre. Les catégories « entièrement mise en œuvre » et « largement mise en œuvre » constituent des résultats positifs, alors que les catégories « partiellement mise en œuvre » et « aucune mesure prise » constituent des résultats négatifs.

Entièrement mise en œuvre	Largement mise en œuvre	Partiellement mise en œuvre	Aucune mesure prise
0	0	8	12

## Message du défenseur

Le programme de suivi des recommandations a été lancé pour répondre à l'un des défis auxquels sont confrontés les fonctionnaires indépendants dans tout le pays : comment s'assurer que nos rapports ne se limitent pas à un week-end de gros titres dans les médias et à une vie entière de poussière sur une étagère ? En revenant à nos recommandations, nous espérons créer une culture dans laquelle les ministères comprennent qu'une réponse doit être significative et durable, visant à changer la réalité pour les enfants et non à survivre à un cycle de communication.

Dans certains rapports de suivi, nous avons eu de bonnes nouvelles à annoncer. Après tout, les choses finissent par s'améliorer si l'on considère le temps dans son ensemble. Dans de nombreux rapports, nous sommes en mesure de faire entendre quelques notes utiles.

Ce rapport est malheureusement différent. À la base, la province du Nouveau-Brunswick n'a pas accepté la profondeur et les causes de la crise et le fait que la santé mentale des jeunes des Premières nations nécessite une stratégie distincte. Bien que les recommandations du rapport « Aucun enfant abandonné » soient décomposées une par une, cela masque une vérité plus large - le Nouveau-Brunswick n'a pas jugé bon d'adopter une approche vraiment distincte pour les défis et les causes uniques qui affectent les enfants des communautés des Premières nations.

Comme toujours, nous avons été clairs et directs dans nos évaluations. Notre bureau prend au sérieux sa responsabilité de donner des conseils non filtrés à la branche législative du gouvernement, et c'est ce que nous faisons dans le présent rapport. Nous avons également formulé quelques recommandations supplémentaires visant à relancer ce qui a été trois années d'inaction presque totale sur ce front. Être franc ne signifie pas être sans espoir. Le Nouveau-Brunswick a été un chef de file dans l'utilisation d'accords bilatéraux et trilatéraux pour faire avancer les dossiers en collaboration avec nos gouvernements partenaires des Premières nations. Nous sommes tout à fait en mesure de le faire à nouveau. Nous espérons qu'en partageant nos observations directes dans ce rapport, nous aiderons la branche législative du gouvernement à faire son travail, à savoir défier et questionner continuellement la branche exécutive pour savoir si elle produit des résultats ou non.

La prochaine génération d'enfants des Premières nations est l'un des segments de la population du Nouveau-Brunswick qui connaît la croissance la plus rapide. Nous ne pouvons pas facilement séparer notre destin collectif de leur destin individuel. Ce qui a un impact sur ces enfants aujourd'hui aura un jour un impact sur nous en tant que province. Nous invitons le lecteur à garder cela à l'esprit lorsqu'il examinera le contenu de ce rapport.

Aux chefs de file des Premières nations, qu'ils dirigent des gouvernements, qu'ils entrent chaque jour dans une salle de classe ou qu'ils se rendent au travail tous les jours, prêts à travailler directement avec les enfants et à faire une différence dans leur vie, nous voulons que vous sachiez que vous êtes vus. Votre travail est inestimable. Nous espérons que ce rapport inspirera des changements qui vous donneront les partenariats et les ressources dont vous avez besoin, des partenariats et des ressources dignes du travail important que vous avez choisi de faire dans le cadre de votre profession.

Kelly Lamrock  
Défenseur

## APPEL À L'ACTION 1 : RECONNAISSANCE DE LA LANGUE

Les langues mi'kmaq, peskotomuhkati et wolastoqey devraient être reconnues de façon officielle et soutenues par des lois provinciales, qui :

- a. reconnaissent que ces langues sont les langues originales du territoire, que les droits relatifs aux langues autochtones sont visés par les traités de paix et d'amitié et que ces langues sont actuellement menacées;
- b. reconnaissent les langues autochtones comme un élément fondamental et précieux pour la culture et la société du Nouveau-Brunswick;
- c. militent de façon active pour la revitalisation des langues autochtones à l'aide de fonds et de programmes offerts par le gouvernement provincial ou en partenariat avec le gouvernement fédéral;
- d. affirment que les peuples et les communautés autochtones Mi'kmaq, Peskotomuhkati et Wolastoqey sont les mieux placés pour voir à la réclamation, à la préservation, à la revitalisation et à la protection de leur langue.

### Réponse du Ministère

Aucun travail n'est en cours relativement à l'élaboration de dispositions juridiques provinciales visant à reconnaître officiellement et à soutenir les langues Mi'kmaq, Peskotomuhkati et Wolastoqey. Toutefois, le GNB appuie la préservation et la revitalisation des langues autochtones par l'intermédiaire de programmes, de financement, d'accords et des lois actuelles.

#### Bureau d'éducation des Premières Nations

Le Bureau d'éducation des Premières Nations (BEPN), qui relève du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE), a pour mission de promouvoir la réussite scolaire, le bien-être personnel, la citoyenneté et la préparation à la carrière des élèves des Premières Nations dans les écoles provinciales du Nouveau-Brunswick et de sensibiliser l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick aux cultures, à l'histoire et aux réalités actuelles des Premières Nations. Le rôle du BEPN englobe aussi l'élaboration de possibilités d'apprentissage de la langue abénakise, l'intégration de contenu sur les Premières Nations dans le programme de la maternelle à la 12e année et de possibilités d'apprentissage par l'expérience, virtuellement et en personne. Le BEPN et EDPE travaillent avec des éducateurs des Premières Nations, des rédacteurs de programmes d'études, des consultants, des membres de la communauté et des Aînés à l'élaboration de programmes d'études et de trousse de ressources pour soutenir les personnes qui enseignent les langues.

#### Écoles du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick

Des cours de mi'kmaq et de wolastoqey sont offerts au niveau primaire, ainsi que dans les écoles intermédiaires et secondaires de certaines localités. Plus de 500 élèves se sont inscrits à ces cours

portant un code de cours provincial. Cependant, dans certaines écoles secondaires, dans la plupart des écoles intermédiaires et dans toutes les écoles primaires proposant des programmes de langues, le mi'kmaq et le wolastoqey sont offerts dans le cadre d'un programme d'enrichissement. Ce programme offre des ressources supplémentaires pour ces cours proposés aux élèves des Premières Nations, de sorte que le nombre réel d'élèves apprenant des langues autochtones est plus élevé. De plus, depuis 2017, des élèves s'inscrivent dans quatre cours en ligne de niveau secondaire.

L'Nu Tell Me a Story – Dans le secteur anglophone, le programme L'Nu Tell Me a Story a été mis en œuvre pour honorer et commémorer la culture autochtone. En travaillant en collaboration avec un aîné autochtone, les éducateurs, les enfants et leur famille découvrent la musique, les chansons, la nourriture et les objets qui revêtent une importance culturelle pour le peuple Wabanaki.

### Fonds d'initiatives et programme de subventions du ministère des Affaires autochtones (MAA)

Le MAA offre du financement aux personnes, aux communautés et aux organisations autochtones par l'intermédiaire de son programme de subventions et de son fonds d'initiatives. Les sommes ainsi accordées soutiennent diverses initiatives, notamment en matière de revitalisation des langues autochtones.

### Autres initiatives

Cadre d'apprentissage holistique Wabanaki (2022) – Le cadre d'apprentissage holistique Wabanaki, élaboré à partir de contenu fourni par le Conseil des aînés des Premières Nations d'EDPE, a été alimenté et peaufiné dans le cadre d'une démarche de construction et de consultation avec les communautés des Premières Nations. Il aide à décentrer les perspectives dominantes et à honorer l'éducation Wabanaki.

Baccalauréat en enseignement Wabanaki – EDPE s'est associé avec l'Université du Nouveau-Brunswick pour intégrer un volet linguistique dans le baccalauréat en enseignement Wabanaki, un programme de quatre ans destiné à former des ressources enseignantes de niveau primaire spécialisées dans les langues, les cultures et les visions du monde Wabanaki.

Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick – Services aux Autochtones – Les bibliothèques publiques collaborent activement avec les organisations et les communautés autochtones en offrant notamment des collections et des programmes relatifs aux cultures, aux langues et aux peuples autochtones. Des Autochtones rédigent du matériel en mi'kmaq, en wolastoqey et en peskotomuhkati.

Services d'appui à l'éducation – Cette direction d'EDPE a fourni des documents et des vidéos aux familles des Premières Nations dans leur langue maternelle. Elle travaille aussi à l'élaboration d'un programme de compétences essentielles dans les 13 langues les plus couramment parlées au Nouveau-Brunswick, de même qu'en mi'kmaq et en wolastoqey.

### Protocole d'entente portant sur l'éducation pour les Premières Nations

En juin 2017, le GNB a signé un protocole d'entente avec sept communautés des Premières Nations qui portait sur l'éducation des Premières Nations. Ce protocole d'entente se veut une réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada relativement aux droits linguistiques et culturels des Premières Nations.

## Loi sur l'éducation

L'article 7 de cette loi aborde ainsi les programmes et les services relatifs à l'enseignement aux Autochtones :

*Le ministre prescrit ou approuve des programmes et des services*

*a) qui répondent aux besoins particuliers des enfants mi'kmaq et wolastoqey, lorsqu'il a conclu un accord avec un conseil d'une Première Nation mi'kmaq ou wolastoqey en vertu du paragraphe 50(1) ou de l'alinéa 50(2)b);*

*b) qui favorisent une meilleure compréhension de l'histoire, de la culture et des langues autochtones chez tous les élèves.*

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

Il manque des éléments essentiels dans cette réponse. Bien que des objectifs puissent souvent être atteints sans modifications juridiques officielles, le fait que la recommandation consigne les droits linguistiques dans la loi est important ici, car il révèle un niveau de protection qui ne saurait être assuré autrement. La réponse cite plusieurs documents datant de plusieurs années, voire de plusieurs décennies, avant la recommandation. Il est donc impossible d'affirmer qu'ils constituent une réponse significative à la recommandation. Le gouvernement semble effectivement avoir pris certaines mesures s'inscrivant dans l'appel à l'action 1 c, qui vise la revitalisation des langues autochtones à l'aide de fonds et de programmes offerts par le gouvernement provincial. Cela dit, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que ces programmes ne sont pas universels, que certains d'entre eux sont de nature discrétionnaire et qu'il existe des écarts entre l'intention de ces programmes et leur mise en œuvre. L'autorité a réalisé certains progrès dans la mise en œuvre de la recommandation, mais ceux-ci ne sont pas encore satisfaisants.

## APPEL À L'ACTION 2 : SERVICES CULTURELLEMENT PERTINENTS

**Une approche axée sur la culture et à double perspective comme base devrait être adoptée pour la mise en œuvre de services de bien-être mental, de santé et de traitement des dépendances pour les jeunes autochtones. Des services et programmes pertinents sur le plan culturel devraient aussi être offerts aux jeunes et aux familles autochtones par :**

- a. **l'élaboration conjointe avec les peuples et les communautés autochtones;**

### Réponse du Ministère

**L'équipe d'orientation des Premières Nations (EOPN)** est en place pour encadrer et créer en partenariat des solutions potentielles aux lacunes constatées dans les services, en misant sur l'équité.

- L'équipe, un groupe de 12 personnes autochtones dont le mandat est d'aspirer à fournir des services par le biais d'un continuum interconnecté de services pour les enfants, les adolescents et leurs familles, a été constituée pour aider à guider la planification de l'amélioration des services à l'enfance et à la jeunesse dans la province. Ces services sont principalement prodigués par les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB), les deux régies régionales de la santé (Horizon et Vitalité), les districts scolaires, les organismes communautaires, les services aux Premières Nations et les écoles gérées par les bandes. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé des services passe non seulement par le lien direct avec les clients et les familles, mais aussi par l'intégration entre partenaires et fournisseurs de services.
- L'équipe renseignera et conseillera le GNB afin de contribuer à la planification et à l'amélioration de la prestation du continuum de services de santé mentale et de traitement des dépendances pour les enfants et les adolescents à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Les principaux ministères du GNB œuvrant dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour la jeunesse sont les suivants : ministère de la Santé, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE), ministère de la Justice et de la Sécurité publique (JSP) et ministère du Développement social (DS).
- Dans ses discussions et ses orientations, l'équipe tiendra compte :
  - de l'histoire unique, des circonstances et des questions de compétence propres à ce groupe;
  - des avancées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la justice en ce qui concerne les services offerts aux enfants et aux jeunes autochtones dans les réserves et hors de celles-ci. Parmi ces développements figurent, sans toutefois s'y limiter, la mise en œuvre du principe de Jordan et le regroupement des services aux Premières Nations en matière de protection de l'enfance, de compétence culturelle et de sécurité culturelle relativement à la prestation des services.
  - Par conséquent, l'EOPN a apporté un éventail d'expertise et d'expérience dans ces quatre domaines (santé, protection de l'enfance, éducation et justice). De plus, la composition de l'EOPN se voulait le reflet de la diversité des expériences des Autochtones du Nouveau-Brunswick, qui proviennent de différents groupes culturels et vivent dans différentes situations (p. ex. dans les réserves et hors des réserves; petites, moyennes et grandes communautés des Premières Nations).
- Les membres de l'EOPN ont été recrutés et choisis avec l'aide d'administrateurs des Premières Nations et d'organisations autochtones hors réserve. Le recrutement s'est effectué par l'entremise des administrateurs de la santé, de l'éducation et des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, des organisations hors réserve, des réseaux sociaux, du

programme de baccalauréat en travail social mi'kmaq et wolastoq et de réseaux de messagerie électronique. Les fournisseurs de services et les personnes autochtones souhaitant intégrer l'EOPN ont posé leur candidature et un comité de sélection constitué d'administrateurs de communautés des Premières Nations et d'organismes hors réserve a procédé au choix des membres. Le processus a été appuyé par un outil de sélection constitué d'une matrice qui englobait le bagage et les acquis expérientiels diversifiés recherchés chez les membres de l'équipe A dans l'ensemble.

- Les membres de l'EOPN ont pris part à une série de réunions pour adopter des principes afin de guider le travail de l'équipe et les services prodigués aux enfants autochtones par l'intermédiaire des services de traitement des dépendances et de santé mentale, pour se renseigner sur la prestation de services intégrés (PSI) ainsi que sur sa philosophie, son approche et ses services, de même que pour élaborer des recommandations pour s'assurer de la prestation de services culturellement sécuritaires pour les enfants autochtones au Nouveau-Brunswick. Le soutien dans le cadre de ces séances était assuré par le chargé de projet de Développement social, le gestionnaire de projet et le directeur de la PSI, qui agissaient comme ressources pour l'EOPN.
- Les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick travaillent avec diverses communautés des Premières Nations à la création conjointe d'équipes multidisciplinaires d'aide à l'enfance et à la jeunesse dirigées par des Autochtones.

Les services destinés aux communautés des Premières Nations nécessitent une optique particulière, dirigée par les Autochtones et reposant sur l'approche à double perspective. L'approche à double perspective a été élaborée en 2004 par les Aînés mi'kmaq Albert et Murdina Marshall. L'Aîné Albert décrit ce principe directeur comme suit : APPRENDRE... à voir d'un œil avec les forces des connaissances et du savoir autochtones, et de l'autre œil avec les forces des connaissances et du savoir du monde occidental (ou du courant dominant)... et APPRENDRE à utiliser ces deux perspectives ensemble au bénéfice de tous.

Toutes les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, sauf une, œuvrent fermement à la mise en place d'équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse dirigées par les Premières Nations. Comme on peut le supposer, les projets sont aussi diversifiés que les communautés elles-mêmes.

**Le cercle du bien-être à l'enfance de la Première Nation d'Elsipogtog**, ou Maoiapôgenmolgig Gigemanag en mi'kmaq, a lancé la première phase de la mise sur pied de son équipe d'aide à l'enfance et à la jeunesse dirigée par la Première Nation en mai 2021 par l'intermédiaire d'un communiqué annonçant un financement de la part du ministère de la Santé.

- Dans le cadre de cette première phase, on a procédé à l'embauche d'un responsable de projet, d'un coordonnateur communautaire L'Nu, ainsi que d'un responsable culturel. Les fonds ont également servi à la formation et à l'élaboration d'outils d'évaluation et de planification de cas fondés sur la culture, avec l'aide d'un Aîné de la communauté.
- Le ministère de la Santé a accordé un financement pour la deuxième phase du projet. En plus de couvrir les coûts opérationnels liés au modèle, les fonds servent aussi à payer les salaires du coordonnateur communautaire, du responsable culturel, du travailleur social et de cinq adjoints culturels d'ici la fin du présent exercice.
- Le comité du bien-être de la Première Nation Elsipogtog, constitué de représentants du ministère de la Santé et de la PSI, de même que de responsables du projet et de la

communauté, s'est réuni régulièrement pour contribuer à la planification de la mise en œuvre du cercle.

- Le cercle du bien-être à l'enfance de la Première Nation d'Elsipogtog a amorcé ses activités en septembre 2023. Après des séances de mobilisation entre l'équipe des opérations de L'Nu, le district scolaire Anglophone North et les responsables de la PSI relativement à la confidentialité et au partage de renseignements, une voie a été ouverte pour que le personnel du cercle du bien-être à l'enfance d'Elsipogtog puisse rencontrer les clients où qu'ils soient, à l'école ou au sein de la communauté.

**La Première Nation de Neqotkuk** est en attente d'un financement pour sa propre équipe d'aide à l'enfance et à la jeunesse, qui portera le nom de Mawi Wicuhketimok (« Ceux qui aident »).

- S'inspirant de l'approche à double perspective (Nisaptomon [ni-zab-do-mn]), Neqotkuk a reçu des honoraires de consultation de la part de la PSI pour ébaucher une proposition présentée en mai 2022, demandant un financement pour amorcer la première phase de son projet.
- La proposition a été approuvée et l'accord de financement est en cours d'élaboration en vue de l'obtention des ressources nécessaires à la coordination initiale et à l'orientation culturelle visant l'élaboration d'un modèle de soins communautaires sur mesure.

**Anko'tasik est l'équipe d'aide à l'enfance et à la jeunesse du Conseil des mi'kmaq du district de la Rive nord (CMDRN).** Le CMDRN est une coalition de sept communautés mi'kmaq : Fort Folly (AmlamkukKwesawe'k), Bouctouche (Tjipogtotjg), Indian Island (L'nuiMenikuk), Natoaganeg (Eel Ground), Metepenagiag (Red Bank), Ugni'Ganjig (Eel River Bar) et Pabineau (Ke'kwaspuskuk). Le CMDRN procède actuellement à la mise en place de trois équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse dirigées par les Premières Nations à l'intention de ces communautés.

- La première phase commence par l'embauche d'un chef de projet qui assumera la responsabilité du déploiement continu d'Anko'tasik à partir des coordonnateurs travaillant sur le projet depuis leur bureau.
  - À cette fin, la PSI a accordé un financement au CMDRN pour les honoraires des consultants, en partie utilisés pour achever la cartographie des services communautaires et pour élaborer des normes de pratiques en matière de confidentialité et de partage de renseignements. Les membres de l'équipe multidisciplinaire/multiministérielle du CMDRN et du GNB ont fait équipe pour constituer un groupe de travail dans le but de se doter d'un accord officiel de partage de renseignements entre les parties.
  - La PSI a également accordé un financement pour couvrir les salaires et les charges sociales obligatoires de l'employeur, ce qui a permis au CMDRN de préparer et d'afficher un poste de chef de projet.

**Le Wolastoqey Tribal Council Inc.** est un organisme sans but lucratif ayant pour but d'offrir des possibilités de renforcement des capacités à ses communautés membres au sein du territoire traditionnel de Wolastoqey au Nouveau-Brunswick. Ses communautés membres sont les suivantes : Matawaskiye (Madawaska), Bilijk (Kingsclear), Sitansisk (Saint Mary's), Welamukotuk (Oromocto) et Wotstak (Woodstock). Wassisok Tomk misera sur les stratégies et les savoirs occidentaux et wolastoq pour ainsi offrir des services intégrés à la fois contemporains et ancrés dans la culture. Les pratiques et les savoirs wolastoq et occidentaux seront reconnus et valorisés.

- La première phase englobe des activités fondamentales comme l'établissement d'un comité opérationnel régional de Wolastoqey, la recherche de pratiques prometteuses et émergentes en matière de PSI et la création/le renforcement de partenariats nouveaux et existants. Le financement a pris la forme d'un accord de subvention du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

**Esgenoôpetitj** a fait appel aux services d'un rédacteur de propositions pour l'aider à élaborer la proposition initiale de sa communauté.

Les comités de décision et de planification comptent des représentants autochtones en ce qui concerne la mise en œuvre **du modèle de soins par paliers**.

Le mandat du comité directeur de la mise en œuvre du modèle de soins par paliers consiste à assurer l'encadrement, le soutien et l'orientation au cours de l'initiative de conception en partenariat :

- en comprenant et en soutenant les buts, les objectifs et les résultats de l'initiative, notamment en s'engageant auprès de l'équipe de projet principale et des groupes de travail intégrés, le cas échéant;
- en exprimant son point de vue sur les services, les besoins et les lacunes dans les zones locales;
- en partageant l'information et en facilitant l'apprentissage;
- en prenant part à la conception conjointe du modèle;
- en travaillant ensemble à l'élaboration de solutions concernant l'accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale et la façon de s'y retrouver;
- en formulant des recommandations pour améliorer les processus entre et parmi les partenaires;
- en travaillant ensemble pour parvenir à un consensus;
- en facilitant le partage des apprentissages avec les responsables des opérations et des orientations, le cas échéant;
- en saisissant les occasions de communiquer de façon positive sur l'initiative.
- Le comité regroupe des représentants de trois équipes de bien-être mental des Premières Nations : l'équipe de bien-être mental d'Oliangitasoltigo, le centre de santé de Neqotkuk/l'équipe de bien-être mental de Wolastoqey et les services de bien-être mental de Mawlugutineg. Les coordonnateurs régionaux de l'accès aux services pour les Premières Nations des régies régionales de la santé en font aussi partie.

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

Le gouvernement semble avoir pris un certain nombre de mesures pour s'engager dans le développement en partenariat avec les peuples et les communautés autochtones. Malgré la qualité du travail de l'EOPN, on rapporte des problèmes persistants à l'égard de l'intégration de cette même équipe dans les services. Certains s'inquiètent du fait que l'approche adoptée se résume à donner une valeur symbolique aux services plutôt que de réellement les créer et les concevoir en partenariat. De plus, bien que le travail des organismes communautaires énumérés soit précieux, cela n'illustre pas concrètement le travail de l'autorité en vue de la mise en œuvre de la recommandation.

**b. Des services communautaires dirigés par des autochtones dans le cadre du continuum de services;**

## Réponse du Ministère

Les services du Dr Andrew Dutcher, psychiatre autochtone, ont été retenus pour prodiguer des services de pédopsychiatrie, mais aussi pour aider d'autres fournisseurs de services et cliniciens à prodiguer des services culturellement sécuritaires.

Un accord de subvention a été consenti au centre de santé de Neqotkuk pour permettre à l'organisation de retenir les services d'un travailleur social et de deux pairs aidants pour une période de deux ans, à titre de soutien intérimaire pendant que les projets susmentionnés progressent.

Le centre de santé et de bien-être d'Elsipogtog continue de recevoir un soutien annuel du programme ACCESS Esprits ouverts sous la forme d'un financement pour trois pairs aidants.

L'approche de service intégré des carrefours de bien-être pour les jeunes est en cours d'élaboration dans les communautés d'Elsipogtog et de Neqotkuk. Ce type de prestation de services englobera un accès rapide aux services de traitement des dépendances, de santé mentale, de soins primaires, d'aide au revenu et de logement, le tout dans un lieu convivial pour les jeunes.

Chaque communauté des Premières Nations du Nouveau-Brunswick a reçu ou reçoit des fonds, soit collectivement, soit individuellement, pour :

- comprendre les besoins propres aux membres en matière de traitement des dépendances et de santé mentale des jeunes;
- élaborer une proposition décrivant l'approche suggérée pour relever les défis ciblés d'une manière culturellement appropriée;
- mettre en œuvre l'approche présentée dans la proposition;
- prodiguer un soutien continu en vue de la durabilité de ces programmes et ressources communautaires.

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

## Commentaires du défenseur

La présente réponse indique que certains efforts ont été déployés pour mettre en œuvre des services communautaires dirigés par des Autochtones, mais que la portée de ceux-ci semble demeurer extrêmement limitée. Il n'est pas certain que ces programmes limités constituent un volet significatif du continuum de services.

- c. **Des programmes et des services provinciaux de santé et de santé mentale qui répondent aux besoins en matière de bien-être mental des peuples autochtones;**

## Réponse du Ministère

- Des efforts permanents sont déployés pour veiller à ce que des enseignements culturels adaptés soient offerts. Tous les membres de l'équipe d'aide à l'enfance et à la jeunesse et les services partenaires qui s'occupent des jeunes ont reçu une formation de sensibilisation culturelle créée et animée conjointement avec des dirigeants autochtones.
- Trois blocs de séances de formation de deux jours ont été organisés, notamment avec la participation de l'Aîné Albert Marshall, cofondateur de l'approche à double perspective, pour permettre aux fournisseurs de services à la jeunesse de nombreux ministères, y compris les forces de l'ordre, de s'approprier les compétences culturelles et les fondements de l'approche à double perspective.
- En tout, 200 participants, dont des cliniciens et du personnel de soutien en santé mentale de toute la province et de divers ministères, ont suivi cette formation de deux jours.

Tout le personnel de la partie 1 du GNB est tenu de suivre les 10 modules de formation de sensibilisation à la culture autochtone élaborés par l'Université des Premières Nations du Canada en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones.

Chaque communauté des Premières Nations du Nouveau-Brunswick a reçu ou reçoit des fonds, soit collectivement, soit individuellement, pour mettre en œuvre une approche culturellement sécuritaire afin de répondre aux besoins des jeunes en matière de traitement des dépendances et de santé mentale.

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

Les efforts en cours ont une portée limitée. Bien que l'on semble déployer des efforts pour augmenter les compétences culturelles, cela ne garantit pas pour autant que les services répondent aux besoins de bien-être mental des peuples autochtones et la réponse ne semble pas aborder de manière significative cet élément de la recommandation. Des normes de service actualisées ou similaires seraient utiles pour obtenir un meilleur classement.

- d. **Une meilleure collaboration entre les services provinciaux de santé, les communautés des Premières Nations et les organisations autochtones pour garantir que les jeunes autochtones vivent une expérience cohérente et sécuritaire sur le plan culturel lorsqu'ils font appel aux services de santé, de santé mentale et de bien-être.**

## Réponse du Ministère

Les services de deux coordonnateurs des Premières Nations à la PSI ont été retenus pour améliorer les relations avec tous les groupes autochtones et pour prodiguer du soutien et de l'aide à la navigation directe dans le système régional.

Le salaire d'un responsable de projet pour les jeunes des Premières Nations est financé par l'intermédiaire d'un organisme communautaire pour assurer une représentation équitable à l'égard de l'amplification de la voix des jeunes au Nouveau-Brunswick.

Le ministère de la Santé a conclu des contrats de service avec deux organismes communautaires faisant figure de chefs de file en matière d'engagement des jeunes, afin qu'ils servent d'experts et travaillent en collaboration pour former un groupe de travail des alliés qui appuiera la création du comité consultatif des jeunes. Les deux organismes retenus sont la Fédération des jeunes francophones, de Moncton, et Partners for Youth, de Fredericton.

- Chacun de ces organismes est engagé dans le cadre d'un contrat de service qui accorde un financement pour soutenir leur participation aux activités du groupe de travail des alliés par l'entremise de l'affectation d'un responsable de projet. Le mandat de trois ans a débuté en avril 2021 et prend fin le 31 mars 2024. Le renouvellement de l'accord pour deux ans est sur le point d'être conclu. Un financement supplémentaire a été accordé à Partners for Youth afin d'assurer une représentation autochtone pour un mandat de trois ans qui permettra l'embauche d'un adulte allié autochtone en vue de compter sur la perspective des Premières Nations dans tous les aspects de la planification. Un renouvellement de l'accord pour une période de deux ans est également en négociation.

Des protocoles ont été élaborés en collaboration avec les Aînés pour aider les fournisseurs de services aux jeunes à accéder de façon appropriée aux services des aînés autochtones de la province lorsque les jeunes en font la demande au cours de leur cheminement vers le mieux-être. Les protocoles sont en cours d'examen avant leur mise en œuvre.

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

Bien que les efforts mentionnés dans la réponse semblent témoigner d'une volonté de bonne foi d'améliorer la collaboration et de promouvoir une expérience culturellement sécuritaire et homogène, ils semblent limités dans leur portée. Pour obtenir une évaluation plus élevée, le Ministère devrait démontrer qu'il a apporté des changements importants à sa politique et à ses pratiques.

## APPEL À L'ACTION 3 : STRUCTURES ET PROCESSUS DES SOINS DE SANTÉ

**Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les communautés et organisations autochtones devraient unir leurs forces pour apporter des changements dans les structures et processus des soins de santé, comme la conception des services, les politiques, les ressources humaines et financières, les programmes et la prestation de services, avec comme objectif à long terme la sécurité culturelle et l'amélioration des résultats de santé mentale pour les peuples autochtones.**

### Réponse du Ministère

L'équipe de soutien de la PSI travaille avec l'équipe d'orientation des Premières Nations en vue de compter sur la présence de dirigeants autochtones aux tables décisionnelles dans l'ensemble de la structure de gouvernance de la PSI. Plusieurs comités comptent désormais des Autochtones à l'échelle régionale, mais il reste du travail à faire pour parvenir à une participation plus équitable.

Des membres des Premières Nations ont été désignés et ont accepté de participer aux comités décisionnels associés aux modèles de prestation de services intégrée et de soins par paliers.

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

Comme la réponse permet de le constater, il reste du travail à faire. Nous classons cette réponse dans la catégorie « Aucune mesure prise » étant donné sa nature minimale.

## APPEL À L'ACTION 4 : FORUM TRIPARTITE

Établir un forum tripartite et un processus continu mobilisant les dirigeants, les administrateurs et les organisations autochtones et les gouvernements provincial et fédéral pour :

- a. Élaborer un cadre pour des services de santé mentale et de bien-être pertinents, sécuritaires et adaptés sur le plan culturel pour les autochtones;

### Réponse du Ministère

Grâce aux efforts déployés pour définir et former l'équipe d'aide à l'enfance et à la jeunesse d'Elsipogtog et le programme de cercle du bien-être à l'enfance d'Elsipogtog, un modèle de soins intégrés L'Nu a été élaboré pour les jeunes des Premières Nations cherchant du soutien au mieux-être. On s'attend à ce que d'autres communautés développent des modèles similaires pour répondre à leur propre réalité.

Nous travaillons avec chaque communauté pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle de cadre de soins répondant à ses besoins spécifiques.

Chaque communauté des Premières Nations du Nouveau-Brunswick a reçu ou reçoit des fonds, soit collectivement, soit individuellement, pour :

1. pour cibler ses besoins spécifiques en matière de traitement des dépendances et de santé mentale;
2. élaborer une proposition décrivant l'approche suggérée pour relever les défis ciblés d'une manière culturellement appropriée;
3. mettre en œuvre l'approche présentée dans la proposition;
4. prodiguer un soutien continu en vue de la durabilité de ces programmes et ressources communautaires.

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse ici ne semble pas satisfaire la recommandation dans une mesure appréciable et la portée du travail effectué est extrêmement limitée. Nous attribuons donc à cette réponse la mention « Aucune mesure prise ».

**b. Améliorer l'accès, la prestation et la compétence et la sécurité culturelle des services de santé mentale et de bien-être offerts aux jeunes autochtones;**

## Réponse du Ministère

L'accès à la thérapie à séance unique permet d'améliorer considérablement l'accès aux services de thérapie par la parole pour tous les jeunes.

- L'objectif principal de la thérapie à séance unique est d'offrir un service centré sur la personne, facilement et rapidement accessible, aux personnes qui se présentent sur place ou qui prennent rendez-vous. Les services sont disponibles sans un long processus d'évaluation, et la personne peut parler avec un conseiller en santé mentale de ce qui la préoccupe actuellement. Après une première séance de counselling, la personne peut retourner consulter si elle a besoin d'autres services ou si d'autres services dans le continuum des services de traitement des dépendances et de santé mentale peuvent être explorés avec le conseiller. Les équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse à l'échelle du Nouveau-Brunswick offrent la thérapie à séance unique dans différents points de service dans toutes les zones de santé de la province.

La disponibilité d'un service rapidement accessible a aussi pour effet de réduire les temps d'attente pour les personnes en quête d'interventions thérapeutiques à moyen ou à long terme. Les personnes qui demandent des interventions brèves peuvent recevoir des services rapidement, ce qui réduit le volume global des listes d'attente.

Un accès rapide aux services de counselling en santé mentale a été mis en place dans les 44 équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse. 26,5 ETP ont été ajoutés aux équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse afin de favoriser la prestation de ce service. Ce service a contribué à :

- réduire de plus de 60 % les listes d'attente pour les services des équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse;
- prodiguer du counselling en matière de santé mentale et de traitement des dépendances à la porte d'entrée moyennant un délai d'attente médian de cinq jours;
- former plus de 400 cliniciens des secteurs de l'éducation et de la santé;
- prodiguer plus de 5 000 séances individuelles de counselling en santé mentale et en traitement des dépendances depuis décembre 2022.

Les coordonnateurs de la PSI des Premières Nations œuvrent à assurer une prestation de services équitable et homogène aux jeunes autochtones en assurant la coordination des cas et la navigation dans le système.

Le GNB a mis en œuvre une option d'accès rapide aux services de traitement des dépendances et de santé mentale pour tous les jeunes, a recruté deux coordonnateurs jouant le rôle de gestionnaires de cas/intervenants-pivots expressément pour les jeunes autochtones et travaille avec chaque communauté à la mise en œuvre des ressources requises pour doter le modèle de soins qu'elle a choisi.

Chaque communauté des Premières Nations du Nouveau-Brunswick a reçu ou reçoit des fonds, soit collectivement, soit individuellement, pour :

1. déterminer ses besoins uniques en matière de traitement des dépendances et de santé mentale chez les jeunes;

2. élaborer une proposition décrivant l'approche qu'elle suggère en vue de relever les défis identifiés de façon culturellement appropriée;
3. mettre en œuvre l'approche décrite dans la proposition;
4. prodiguer un soutien continu en vue de la durabilité de ces programmes et ressources communautaires.

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

Bien que l'amélioration pour tous les jeunes implique logiquement l'amélioration de l'accès pour les jeunes autochtones, cela ne semble pas répondre de manière significative à l'essence de la recommandation ou à l'enjeu que la recommandation est censée aborder. Nous attribuons donc à cette réponse la mention « Aucune mesure prise ».

- c. **Inclure les commentaires et la surveillance des Premières Nations sur la portion du financement et les aspects les concernant dans l'accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur la santé mentale et le traitement des dépendances;**

## Réponse du Ministère

Les consultations et les affectations de fonds aux initiatives des Premières Nations sont prises en compte dans le contexte du budget global du ministère de la Santé et des priorités des régies régionales de la santé. L'entente bilatérale contribue au financement fédéral du budget global du Ministère. Il n'y a aucune allocation précisée pour les Premières Nations.

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

Bien que le Ministère ait raison de dire qu'il n'y a pas d'allocation destinée aux Premières Nations en particulier, la réponse est peut-être trompeuse et ne répond pas de manière appropriée à la substance de la recommandation.

L'article 1.1 de l'accord en énumère les principes clés, y compris « la réconciliation avec les peuples autochtones, qui reconnaît leur droit à un accès équitable et égal partout au Canada à des services de santé de qualité et culturellement adaptés, exempts de racisme et de discrimination, grâce, entre autres, à une prestation de services effectuée de façon homogène d'une province ou d'un territoire à l'autre et à une mobilisation et une collaboration significatives avec les organisations et les gouvernements autochtones ». L'article 6.1 vise les indicateurs devant être pris en considération dans la réalisation des rapports relatifs à l'accord.

L'article 6.1b) précise que le Nouveau-Brunswick doit « travailler à établir des indicateurs communs supplémentaires convenus d'un commun accord, notamment des indicateurs axés sur la santé des populations autochtones, en reconnaissant le rôle des partenaires autochtones dans ce travail ». L'article 6.1 d) précise que le Nouveau-Brunswick doit « échanger les données désagrégées disponibles avec l'ICIS et collaborer avec ce dernier pour augmenter la disponibilité de données désagrégées pour les indicateurs communs actuels et nouveaux afin de pouvoir rendre compte des progrès accomplis par les populations mal desservies et/ou désavantagées, y compris, mais sans s'y limiter, les peuples autochtones, les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les collectivités rurales et éloignées, les enfants, les communautés racialisées (y compris les Canadiens noirs) et la communauté 2ELGBTQIA+ ».

Il est clair qu'au moins une partie du financement prévu par l'accord vise à améliorer la situation des populations autochtones et que l'accord comporte des aspects qui les touchent précisément. Comme la réponse ne tient pas compte de ces aspects de l'accord, il convient d'attribuer ici la mention « aucune mesure prise ».

- d. **Établir des centres de guérison dirigés par des Autochtones, dans des endroits comme la ferme Lonewater, et favoriser la réussite d'une réforme d'impôt foncier provincial et de financement de base à long terme pour les programmes, le soutien à la formation des employés, etc.**

## Réponse du Ministère

Les efforts ont porté principalement sur l'établissement de pratiques culturellement sécuritaires dans les services existants.

Au cours des dernières années, des partenariats avec les communautés des Premières Nations avoisinantes ont été établis afin de fournir des services plus sécuritaires sur le plan culturel au centre de traitement des patients hospitalisés de Restigouche. Des consultations ont eu lieu sur des sujets tels que des espaces intérieurs et extérieurs destinés à la prière et à la célébration, ainsi que l'accès aux Aînés. La même chose est prévue pour le centre provincial de traitement pour jeunes, actuellement en phase de planification.

Le ministère de la Santé ne participe actuellement à aucun projet portant sur la création en particulier d'un centre de guérison dirigé par des autochtones, mais il est toujours disposé à maintenir la communication sur ce sujet. Les pratiques de guérison traditionnelles ont été prises en compte dans la planification de la conception du centre provincial de traitement pour jeunes. Ce centre offrira des services à toute la population néo-brunswickoise. Nous aspirons à déployer un modèle de soins qui sera élaboré conjointement avec un Aîné et en consultation avec les coordonnateurs des Premières Nations à la PSI, dans le but d'intégrer la guérison traditionnelle et les pratiques culturellement sécuritaires.

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

Si le travail de l'autorité en vue de l'amélioration des services existants est reconnu, on constate l'absence d'une installation dédiée qui signifie que la recommandation n'a pas été mise en œuvre. Le fait d'être « disposé à maintenir la communication » ne saurait constituer une mesure en réponse à la recommandation.

- e. **Assurer l'intégration des équipes de la prestation des services intégrés (PSI) provinciale et du personnel œuvrant pour le principe de Jordan pour mieux satisfaire les besoins des enfants autochtones et pour créer une approche de compétence cohérente pour voir à ce qu'il n'existe aucun écart dans les services offerts aux enfants autochtones.**

## Réponse du Ministère

L'équipe d'orientation des Premières Nations poursuit l'examen et le suivi de sa composition actuelle dans le but d'intégrer des spécialistes de divers domaines, de même que des partenaires autochtones pertinents (c.-à-d. principe de Jordan).

Les équipes des services de soutien à l'éducation en milieu scolaire et les équipes communautaires d'aide à l'enfance et à l'adolescence travaillent en collaboration avec des représentants du principe de Jordan.

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

## Commentaires du défenseur

Bien que le travail de l'équipe d'orientation des Premières Nations soit louable, cette réponse n'indique pas si la nécessité de combler les lacunes à l'égard des services a été prise en compte. Nous classons donc cette réponse dans la catégorie « Aucune mesure prise ».

## APPEL À L'ACTION 5 : TRANSPARENCE DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE LA SANTÉ

**Faire preuve d'une plus grande transparence quant aux paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick et aux dépenses liées aux services de santé mentale destinés aux Autochtones.**

### Réponse du Ministère

L'accord bilatéral et le plan d'action sont publiés sur le site Web de Santé Canada par souci de transparence. Il est important de reconnaître que le budget global du ministère de la Santé est estimé à 3,8 milliards de dollars pour 2024-2025. Le financement bilatéral ne représente qu'une partie de ces fonds. Le tableau ci-joint présente une comptabilité des fonds fédéraux associés à l'accord bilatéral. Il n'a pas pour but ni pour obligation d'illustrer les investissements globaux du ministère dans les services de santé mentale.

Veillez suivre ce lien, qui renferme des détails sur l'accord bilatéral :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-travailler-ensemble/nouveau-brunswick-ameliorer-soins.html>

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse proposée ici n'aborde pas de façon significative l'essence de la recommandation. Bien que le fait de fournir des informations accessibles au public sur les dépenses assure un certain degré de transparence, cela ne traite pas de l'impact ou des résultats du financement. De plus, cela n'aborde pas les volets de l'accord touchant les Autochtones ni la façon dont ces dépenses répondent à ces aspects de l'accord.

## APPEL À L'ACTION 6 : FINANCEMENT PAR LE BIAIS D'UN FORUM TRIPARTITE

**Transférer la portion de financement des Premières Nations issue de l'accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur la santé mentale et le traitement des dépendances par l'intermédiaire du forum tripartite.**

### Réponse du Ministère

L'allocation de financement de l'accord bilatéral ne comporte aucune part qui soit réservée aux communautés des Premières Nations. Les services et les programmes dirigés par des Autochtones et gérés en dehors des régies régionales de la santé sont financés directement par les communautés des Premières Nations ou les organisations dirigées par des Autochtones. Le ministère de la Santé a l'intention de collaborer avec le comité sur la transformation des services de santé afin d'établir un processus permettant de poursuivre les discussions sur l'approche en matière de financement de la santé.

## ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

Comme nous l'indiquions plus haut, cette réponse est trompeuse et n'aborde pas de façon significative l'essence de la recommandation. Nous classons donc cette réponse dans la catégorie « Aucune mesure prise ».

## APPEL À L'ACTION 7 : SERVICES DE SANTÉ MENTALE POUR LES JEUNES AUTOCHTONES

**Financer un examen distinct des services de santé mentale destinés aux jeunes autochtones, notamment une analyse a) des écarts par région dans la prestation de services et l'intégration et b) de l'efficacité du financement et des services.**

### Réponse du Ministère

Contrairement à ce qu'indique la recommandation, aucune évaluation provinciale indépendante des services existants n'est actuellement prévue, mais un projet de recherche pluriannuel indépendant englobant deux communautés autochtones est prévu et en est aux premières étapes de son élaboration.

Il convient également de souligner que chaque proposition d'équipe multidisciplinaire d'aide à l'enfance et à la jeunesse doit normalement comporter un volet d'évaluation des services prodigués et des résultats. Un financement a été accordé par l'intermédiaire de la PSI pour soutenir chaque personne ou groupe de Premières Nations qui s'affairent à mettre au point des propositions visant à mettre en place une ou plusieurs équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse dirigées par la Première Nation. L'élaboration de la proposition comprend l'engagement communautaire et une analyse des lacunes en matière de services pour les jeunes autochtones et l'intégration avec le système provincial. Le financement sera déterminé une fois que l'évaluation des besoins et le modèle de service auront été identifiés pour améliorer la prestation des services.

Pour améliorer les résultats en matière de santé mentale des populations autochtones, nous travaillons à l'inclusion d'équipes d'aide à l'enfance et à la jeunesse dans les communautés des Premières Nations qui prodigueront des services tenant compte de l'approche à double perspective. Il y a actuellement une équipe de cette nature à Elsipogtog. Les ministères ont travaillé avec les communautés et les organisations des Premières Nations à l'élaboration d'un modèle de PSI qui soit culturellement sécuritaire pour les autres communautés. Une équipe commencera à fournir des services à l'automne à cinq des Premières Nations de Wolastoqey. Les conseils tribaux de Neqotkuk et du Conseil des Mi'kmaq du district de la Rive nord sont à finaliser l'évaluation de leurs besoins et de conceptualiser leur modèle respectif de fourniture d'équipes, propre à la population autochtone qu'ils desservent.

### ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse révèle clairement qu'aucune mesure n'a été prise, d'où notre évaluation.

## APPEL À L'ACTION 8 : POLITIQUE D'ÉDUCATION CULTURELLEMENT INCLUSIVE

**Établir des politiques et des lois sur l'éducation inclusive de la culture Wabanaki dans l'éducation de la petite enfance, secondaire et postsecondaire pour honorer les obligations constitutionnelles qui incombent au gouvernement provincial envers les enfants autochtones de fournir une éducation de qualité et d'inclure les peuples des Premières Nations du Nouveau-Brunswick à titre de résidents du Nouveau-Brunswick ayant le droit à une prestation de services équitable exempte de racisme systémique tout au long de l'éducation.**

### Réponse du Ministère

Pour ce qui est de l'apprentissage de la petite enfance, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a récemment embauché un expert des Premières Nations pour assurer la prestation de services adaptés à la culture et la sensibilisation.

La Loi sur l'éducation indique que, de la maternelle à la 12e année, « le ministre doit approuver des programmes qui répondent aux besoins particuliers des enfants mi'kmaq et wolastoqey ». De plus, un contenu Wabanaki est intégré dans l'ensemble du programme d'études. Le système scolaire de la maternelle à la 12e année met également en place une formation professionnelle obligatoire pour les éducateurs sur l'histoire et les réalités des Premières Nations, avec une attention particulière aux traités de paix et d'amitié. Plusieurs autres ressources sont disponibles pour former les éducateurs aux réalités des Premières Nations et aux questions de racisme systémique.

Les documents présentés dans l'ensemble du système indiquent clairement que non seulement les membres des Premières Nations du Nouveau-Brunswick sont des résidents du Nouveau-Brunswick, mais que leur présence ici remonte au moins à plusieurs millénaires et qu'ils sont les premiers habitants de ce territoire. Pour ce qui est du postsecondaire, les programmes de baccalauréat en enseignement de l'UNB et de l'Université St. Thomas exigent maintenant que tous les aspirants enseignants suivent un cours sur l'éducation autochtone.

Le Ministère fait également équipe avec des partenaires autochtones pour élaborer une stratégie d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Les résultats de ces travaux seront publiés dans le plan d'action pancanadien qui sera rendu public dans les prochains mois.

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

La réponse révèle que certains progrès ont été réalisés pour répondre à l'essence de la recommandation. Comme nous l'indiquions plus haut, les programmes mis en place avant la recommandation ne sauraient être considérés comme des réponses à celle-ci. Certains s'inquiètent du fait que si des outils sont mis à la disposition des éducateurs, leur utilisation demeure discrétionnaire et l'on ignore dans quelle mesure exactement ils sont adoptés dans la pratique.

## APPEL À L'ACTION 9 : ÉLABORATION CONJOINTE D'INDICATEURS DE RÉUSSITE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Élaborer en partenariat avec les peuples autochtones des indicateurs de réussite quant aux jeunes autochtones dans le système d'éducation pour mesurer non seulement le rendement scolaire, mais aussi les besoins holistiques des jeunes autochtones, y compris les cultures, les langues, l'accès aux pratiques cérémoniales et le bien-être mental.

### Réponse du Ministère

Le comité dont il est question est en processus de formation. Il est élaboré conjointement par le Ministère et les communautés des Premières Nations. Toutes les parties sont fermement déterminées à ce que ces indicateurs soient holistiques et fondés sur la culture.

### ÉVALUATION :AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse révèle clairement qu'aucune mesure n'a été prise, d'où notre évaluation. Il convient de souligner que cette recommandation a été formulée il y a plus de trois ans. Il n'est pas réaliste de laisser entendre que le processus de formation d'un comité nécessiterait plus de trois ans.

## APPEL À L'ACTION 10 : RÉINVESTIR LES FONDS DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS.

**Réinvestir 100 % des fonds de l'entente relative aux services éducatifs améliorés conclue entre le Nouveau-Brunswick et les Premières Nations pour offrir des programmes et des services aux jeunes autochtones.**

### Réponse du Ministère

Les communautés des Premières Nations ont demandé que le pourcentage de réinvestissement des fonds de l'entente relative aux services éducatifs améliorés passe de 50 % à 60 % afin de mieux répondre aux besoins des élèves autochtones. L'entente relative aux services éducatifs améliorés a été signée avec les communautés avec un financement de réinvestissement à hauteur de 50 %, mais avec l'engagement d'obtenir de meilleures données pour alimenter les décideurs à l'avenir.

### ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse révèle clairement qu'aucune mesure n'a été prise, d'où notre évaluation.

## APPEL À L'ACTION 11 : RÉTABLIR LE COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL DES PREMIÈRES NATIONS

**Rétablir le comité consultatif ministériel des Premières Nations qui faisait partie des ententes d'amélioration originales, mais qui a cessé d'exister depuis huit ans pour que les recommandations au ministre soient entendues et suivies.**

### Réponse du Ministère

Le travail se poursuit pour reformer ce comité en partenariat avec les communautés des Premières Nations afin que ces dernières disposent d'un mécanisme leur permettant d'aborder et de résoudre toute préoccupation qu'elles pourraient avoir au sujet de l'éducation des Premières Nations.

### ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse mentionne que « le travail se poursuit », mais ne donne aucune indication sur son état d'avancement. Nous devons donc en déduire que les progrès en la matière sont minimes. La réponse révèle clairement qu'aucune mesure n'a été prise, d'où notre évaluation. Il convient de souligner que cette recommandation a été formulée il y a plus de trois ans. Il n'est pas réaliste de laisser entendre que le processus de formation d'un comité nécessiterait plus de trois ans.

## APPEL À L'ACTION 12 : DONNER UNE FORMATION CULTURELLE AUX JUGES ET AUX PROCUREURS DE LA COURONNE

**Il est recommandé que les juges et les procureurs de la Couronne suivent une formation sur les traumatismes intergénérationnels et les options pertinentes sur le plan culturel pour les jeunes autochtones qui ont des démêlés avec la justice afin de mieux déterminer les sanctions extrajudiciaires et les options de peines qui leur conviennent le mieux.**

### Réponse du Ministère

En ce qui concerne les procureurs de la Couronne, la question fera l'objet d'une discussion avec le groupe de la formation pour poursuivre l'inclusion de programmes pertinents au cours de la prochaine réunion. La formation des juges, cependant, est encadrée par un organisme indépendant.

### ÉVALUATION : AUCUNE MESURE PRISE

### Commentaires du défenseur

La réponse révèle clairement qu'aucune mesure n'a été prise, d'où notre évaluation. Lorsque les services d'un organisme indépendant doivent être retenus, il y a lieu de s'attendre à ce que les autorités fassent au moins une tentative de communication avec cet organisme.

## APPEL À L'ACTION 13 : PRÉSENTER LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE D'ORIENTATION AUTOCHTONE

**Présenter les recommandations de l'équipe d'orientation des Premières Nations relatives au réseau d'excellence aux dirigeants autochtones, aux directeurs de la santé des Premières Nations, au service de bien-être et d'éducation des enfants et aux organisations autochtones.**

### Réponse du Ministère

Grâce au travail des coordinateurs des Premières Nations à la PSI, un plan de communication solide incluant tous les groupes mentionnés a été élaboré et exécuté au cours de l'année précédente.

#### But

- Renseigner les partenaires autochtones et ceux du gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que les intervenants provinciaux sur le travail et le rapport de l'EOPN.

#### Objectifs en matière de communication

- Renseigner la population sur la participation des Premières Nations au réseau d'excellence.
- Renseigner la population sur le rapport de l'équipe d'encadrement des Autochtones : Ankweyaqetjik Knijanaq – Wolankeyuwane Wasisek – Prendre soin de nos enfants, et sur ses recommandations.
- Renseigner la population sur la collaboration entre l'EOPN et le GNB depuis la publication du rapport et sur les progrès réalisés par le GNB dans la mise en œuvre des recommandations.

#### Messages clés

- Des recommandations visant à rendre les services de toxicomanie et de santé mentale accessibles et culturellement sécuritaires pour les enfants et les jeunes autochtones ainsi que pour leurs familles ont été élaborées par l'équipe d'orientation des Premières Nations, constituée d'un groupe diversifié de personnes autochtones détenant une expertise variée en matière de services de traitement des dépendances et de santé mentale pour les jeunes autochtones et leurs familles.
- Les principes de l'EOPN constituent le fondement de la relation entre les peuples autochtones et le gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la prestation de services aux enfants et aux jeunes autochtones et à leur famille par l'intermédiaire de la PSI et de ses partenaires.
- L'EOPN et le GNB collaborent en vue de hiérarchiser les recommandations, ainsi que pour élaborer et mettre en œuvre de plans d'action relativement à celles-ci.
- À moyen et à long terme, les travaux visent à faire en sorte que les services de traitement des dépendances et de santé mentale soient accessibles et culturellement sécuritaires pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones de la province et, en fait, pour tous les enfants. Aucun enfant abandonné.
- Les principes de l'EOPN constituent le fondement de la relation entre les peuples autochtones et le gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la prestation de services aux enfants et aux jeunes autochtones et à leur famille par l'intermédiaire de la PSI et de ses partenaires.

- L'EOPN et le GNB collaborent en vue de hiérarchiser les recommandations, ainsi que pour élaborer et mettre en œuvre de plans d'action relativement à celles-ci.
- À moyen et à long terme, les travaux visent à faire en sorte que les services de traitement des dépendances et de santé mentale soient accessibles et culturellement sécuritaires pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones de la province et, en fait, pour tous les enfants. Aucun enfant abandonné.

#### Mesures

- Poursuite des réunions pluriministérielles en partenariat avec les membres de l'EOPN pour suivre l'évolution des 35 recommandations figurant dans le rapport de l'EOPN, Prendre soin de nos enfants.
- Distribution par courriel de la lettre de présentation, du contexte, du rapport de l'EOPN et de l'état d'avancement des recommandations du GNB aux chefs et aux administrateurs des bandes. Présentations de suivi aux conseils, la plupart ayant été réalisées virtuellement en raison de la pandémie qui sévissait à l'époque.
  - Chefs et autres membres du Conseil tribal de Wolastoqey Inc., qui représente les Premières Nations de Madawaska, Woodstock, Bilijk, St. Mary's et Oromocto.
  - Directeurs de l'éducation des Premières Nations
  - Directeurs des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations
  - Conseil des Mi'kmaq du district de la Rive nord
  - Chef et Conseil de Fort Folly
  - Comité des opérations régionales de Miramichi

## ÉVALUATION : PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

### Commentaires du défenseur

Si l'autorité a le mérite d'avoir élaboré et mis en œuvre un plan de communication, la portée et l'efficacité de ce plan suscitent des doutes, comme nous l'indiquons ici.

## Commentaires et recommandations du défenseur pour l'avenir

Comme indiqué dans le message du défenseur, soit le gouvernement accepte la nécessité d'une planification spécifique aux Premières nations dans le domaine de la santé mentale, soit il ne l'accepte pas. Les réponses ci-dessus se qualifient de « non ».

Lorsque l'on passe en revue tout ce qui précède, certains faits ressortent :

- Il y a plus de trois ans, plusieurs recommandations demandaient simplement que des comités ou des formations soient mis en place. Quarante mois plus tard, un ministère doté d'un budget de plus de 3 milliards de dollars affirme toujours qu'il a l'intention de créer ces comités. On nous demande sans doute de prendre cela pour argent comptant.
- Il n'y a toujours pas de reconnaissance d'une quelconque responsabilité morale de la part du ministère de la Santé pour rendre compte de la manière dont les fonds fédéraux destinés à l'amélioration de la santé mentale des Premières nations ont été utilisés pour atteindre cet objectif.
- Les questions concernant l'offre de programmes pour les jeunes des Premières nations et le soutien des gouvernements des Premières nations trouvent leur réponse dans l'ajout de quelques postes à ce qui se fait généralement dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Lorsqu'il y a des progrès limités dans les initiatives mentionnées ici, il s'agit généralement d'étendre les progrès dans le dossier de la santé mentale en général et de supposer qu'ils atteignent les jeunes des Premières nations, ou bien il y a un projet pilote mentionné.

En ce qui concerne les projets pilotes, il convient de noter qu'il s'agit en grande partie des mêmes projets pilotes que ceux cités par le ministère dans ses réponses à notre rapport de suivi sur Le meilleur que nous ayons à offrir, l'examen de mon prédécesseur sur l'ensemble du système de santé mentale pour les jeunes. Nous tenons à rappeler notre forte recommandation sur les projets pilotes. À un moment donné, un projet pilote doit déboucher sur une décision. Le ministère de la Santé s'est montré disposé à financer des projets pilotes, mais n'a pas démontré sa capacité à établir des indicateurs clairs de leur réussite ou à prendre des décisions quant à leur avenir. Par exemple, le projet pilote sur les sages-femmes se poursuit depuis des années sans être véritablement élargi ni même disposer d'indicateurs publics clairs sur ce qui constituerait un succès. Nous sommes donc très sceptiques quant au fait que les projets pilotes deviennent de plus en plus ce qui se passe lorsque l'on n'a aucune idée de ce qu'il faut faire pour résoudre le problème. Il est utile de les montrer du doigt, mais ils n'offrent aucun espoir de progrès systémique, à moins qu'il n'existe un plan pour les transposer à plus grande échelle s'ils s'avèrent fructueux.

Nous ne voyons toujours pas de preuve que les projets pilotes cités par le ministère sur quelques-unes de ces questions sont réellement conçus pour être transposé à plus grande échelle. Il ne semble pas y avoir de réflexion préalable sur ce que serait le succès, ni d'infrastructure pour partager et promouvoir l'idée dans d'autres contextes. Nous avons largement fait valoir ce point auprès du gouvernement dans le rapport Comment tout s'est écroulé et nous le réitérons ici dans l'espoir que le ministère sera disposé à élaborer des normes pour les projets pilotes en termes de définition préalable d'indicateurs clés de performance et de réflexion sur l'extensibilité.

En ce qui concerne les comités, même si l'on peut admettre que le strict minimum de consultation a lieu, il ne semble pas y avoir de véritable intégration de la gouvernance et du leadership des Premières Nations dans la prise de décision dans le domaine de la santé mentale. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il faut apparemment trois ans pour qu'un comité soit formé. Même lorsque les comités se réunissent, il s'agit surtout d'occasions de rencontres, comme si les gouvernements des Premières Nations n'étaient qu'une partie prenante parmi d'autres. Les gouvernements des Premières nations ne sont pas seulement des détenteurs de droits, ce qui leur confère un statut différent de celui des groupes d'acteurs traditionnels. L'expérience nous a appris qu'en l'absence d'intégration avec les gouvernements des Premières nations, les bureaucraties provinciales ont peu de chances de naviguer avec succès dans l'espace et de mettre en œuvre des programmes efficaces.

Les arguments en faveur d'un plan de santé mentale spécifique aux Premières nations peuvent être présentés de plusieurs façons. Il y a deux points de distinction clairs qui nous semblent convaincants. Premièrement, les statistiques révèlent systématiquement un problème plus grave et plus répandu dans les communautés et chez les membres des Premières nations en ce qui concerne les résultats en matière de santé mentale. Les différences entre les taux de suicide devraient à elles seules susciter un véritable sentiment d'urgence. Deuxièmement, si les traumatismes familiaux et la pauvreté cyclique sont des facteurs omniprésents, on ne peut ignorer le fait que, dans de nombreuses communautés des Premières nations, des générations entières ont été privées d'une véritable éducation et ont été dirigées vers des pensionnats et des externats qui n'offraient qu'une mémorisation par cœur combinée à un mélange toxique d'abus et d'endoctrinement. Malgré toute la publicité faite autour de ces écoles, de nombreux décideurs politiques n'ont probablement pas la capacité de comprendre les ravages causés par le fait qu'une génération entière n'a connu que la cruauté au lieu d'une véritable éducation.

Il est nécessaire d'aller au-delà du symbolisme et de collaborer. Nous avons entendu des propositions qui se résument à placer un canoë symbolique devant un établissement de santé mentale. Il ne s'agit pas d'une véritable collaboration.

Les recommandations que nous formulons dans ce rapport visent à relancer les efforts du Nouveau-Brunswick en vue de mettre en place un système de santé mentale fonctionnel pour les jeunes des Premières nations. Nous croyons qu'un tel effort est à la fois possible et urgent.

Avant de passer aux recommandations, il faut souligner la qualité des réponses dans ce cas. Il a été noté dans ce rapport, ainsi que dans d'autres rapports réalisés par le défenseur, que la qualité des réponses était extrêmement faible. Cela se produit assez souvent pour que l'on soupçonne que les réponses ne sont pas délibérément évasives, mais qu'elles témoignent d'une façon de répondre aux questions qui s'est répandue au sein du gouvernement à un degré alarmant.

Lorsqu'ils répondent aux questions du public ou des parties prenantes, il est courant que les membres du service public élaborent des réponses visant à éviter de mettre dans l'embarras les représentants élus du gouvernement qui comptent sur la confiance du public pour maintenir leur présence. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une véritable pression. Le résultat est souvent des réponses qui suivent un modèle - lorsqu'on leur pose une question directe, ils se retirent pour reformuler la question comme un problème général qui préoccupe l'auteur de la question, puis ils énumèrent tout ce que le gouvernement pourrait concevoir comme étant positif. Lorsqu'il n'y a pas eu d'action sur un dossier, on s'efforce de trouver tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin et de dresser la liste de tous ces efforts. En cas de désaccord ou d'approche différente, le style de réponse par défaut tend à énumérer tout ce

qui est fait malgré le désaccord, dans l'espoir de trouver un terrain d'entente.

Le défenseur comprend très bien les impératifs politiques qui conduisent à cette approche. Il est également très expérimenté pour la repérer. Lorsque ces réponses sont données à un fonctionnaire législatif, cette approche est totalement inappropriée.

Le défenseur est un fonctionnaire de l'Assemblée législative. Cela signifie que lorsque le défenseur pose des questions aux Ministères, il remplit un rôle conçu par la loi pour être une source d'information indépendante pour les membres de l'Assemblée législative eux-mêmes. Alors qu'aujourd'hui il est facile de confondre le pouvoir exécutif avec le gouvernement proprement dit, dans une démocratie parlementaire, le pouvoir législatif est toujours suprême. C'est lui qui fixe les budgets et adopte les lois habilitant les ministères à agir. Lorsque le défenseur demande ce qui est fait de ces lois et de ces budgets, cela a le même statut juridique qu'une demande émanant de la branche législative du gouvernement dans son ensemble.

Les tentatives de déformation ou d'obscurcissement ne sont pas appropriées dans ce contexte. Elles n'enthousiasment probablement pas le public non plus, mais il n'appartient pas au défenseur de donner des conseils dans ce domaine. En revanche, il doit veiller à ce que les questions reçoivent des réponses directes et sans faux-fuyants. Le fait de fournir des questions écrites et la possibilité d'y répondre par écrit est à la fois une courtoisie pour le ministère et (si cela est fait correctement) un gain de temps pour le défenseur. Cependant, il y a eu plusieurs rapports dans lesquels il a été nécessaire de poser à nouveau des questions parce que la première série de réponses était manifestement évasive et obscurcissante. Il existe d'autres méthodes, plus invasives, permettant aux fonctionnaires législatifs d'obtenir des réponses, notamment l'interrogatoire direct sous serment et la saisie de documents. Ces méthodes ne sont pas idéales pour des fonctionnaires très occupés ou pour l'équipe du Bureau du défenseur et nous espérons que la direction du Ministère s'efforcera de mieux guider les membres de l'équipe sur la manière de répondre aux questions de manière appropriée dans la méthode quasi-judiciaire employée par le Bureau du défenseur

## Résumé des questions

Les lacunes de l'approche actuelle en matière de santé mentale des Premières nations peuvent être résumées par les points suivants :

### 1. Personne n'est responsable.

Il est impossible de voir une ligne de responsabilité claire ou un protocole de communication clair entre les ministères de la Santé, de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du Développement social et des Affaires autochtones. Cela a conduit à la confusion et à la désignation de coupables dans des dossiers individuels et même de manière systémique.

### 2. Les fonds ne sont pas fournis de manière claire et transparente.

Dans le cadre du suivi des recommandations du rapport Le meilleur de ce que nous avons à offrir, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de délimitation claire dans le budget de plusieurs milliards de dollars du ministère de la Santé pour les fonds de santé mentale ou les fonds de santé mentale des Premières nations. À l'époque, la réponse était qu'une comptabilité de ces fonds pourrait être fournie. Cela n'a

jamais été le cas, et aujourd'hui le ministère prétend simplement qu'il n'a pas la responsabilité de comptabiliser ces fonds en tant que poste distinct. Nous ne sommes pas d'accord. Nous reconnaissons que les gouvernements provinciaux peuvent différer dans leur manière de ventiler les fonds fournis, mais lorsqu'un accord fédéral-provincial définit clairement les domaines à améliorer, la province devrait être en mesure d'indiquer les fonds qu'elle a choisi de consacrer aux améliorations dans le domaine ciblé. Nous reconnaissons qu'il existe parfois des coûts administratifs globaux dans ce domaine, mais le ministère sait parfaitement qu'ils peuvent être pris en compte dans ce processus. Après tout, il demande régulièrement aux ONG dont le personnel est beaucoup moins nombreux de procéder exactement à ce type de comptabilisation. Il est essentiel de disposer d'un budget global clair et transparent pour les améliorations dans ce domaine.

### 3. Les gouvernements des Premières nations ne sont pas véritablement engagés.

Il y a très peu de signes d'intégration des gouvernements, des dirigeants et du personnel des ministères spécialisés dans les questions relatives aux Premières nations dans la mission globale des ministères. De nombreuses opportunités se sont présentées, mais elles n'ont pas fait l'objet d'un suivi qui s'approcherait de l'urgence. Cela doit changer. Heureusement, le Nouveau-Brunswick dispose d'une solution unique, faite au Nouveau-Brunswick, pour engager les gouvernements des Premières nations. Même s'ils ne sont pas exempts de maux de tête et de désaccords, les accords trilatéraux conclus en 2008 dans le domaine de l'éducation restent un exemple de réussite. Dans ce cas, un montant précis destiné à l'éducation des élèves des Premières nations a été placé dans un processus cogéré par les districts scolaires et les Premières nations concernées par ces fonds. Les résultats immédiats ont été une augmentation significative des taux d'alphabétisation des Premières nations - environ 20 % - et de nombreuses réussites collaboratives ont suivi. Les accords ont été renouvelés plusieurs fois depuis. Un processus bilatéral dans le domaine prioritaire de la réduction des résultats négatifs en matière de santé mentale chez les jeunes des Premières nations, avec un budget et des processus de collaboration clairs, ne serait pas difficile à mettre en place, et le gouvernement fédéral pourrait bien être disposé à envisager un accord trilatéral - si le Nouveau-Brunswick se montre capable d'honorer sa parole concernant les accords passés visant à améliorer la santé mentale des Premières nations.

### 4. Il n'existe pas de définition transparente de la réussite.

Comme l'indique le rapport Comment tout s'est écroulé, ce qui peut être mesuré inspire généralement la créativité et l'effort au sein des ministères. Les objectifs financiers sont clairs, ce qui nous indique que le gouvernement accorde la priorité au respect du budget. Les objectifs en matière de résultats sociaux devraient être tout aussi clairs et tout aussi révélateurs des lacunes en matière d'efforts et de ressources. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas s'étonner d'avoir des états financiers précis et des résultats sociaux indifférents. Les projets pilotes devraient être assortis d'indicateurs de performance clés et de calendriers clairs pour la prise de décision concernant l'extensibilité. Le système lui-même devrait avoir quelques indicateurs clés qu'il est censé améliorer - il n'est pas nécessaire d'avoir une imagination révolutionnaire pour conclure que le taux de suicide chez les jeunes des Premières nations est un chiffre qui mérite qu'on lui rende des comptes. Il ne s'agit pas de s'enliser dans la création de tableaux de bord équilibrés - un effort qui semble avoir complètement déconcerté le ministère du Développement social dans l'accomplissement de son mandat législatif d'il y a deux ans sur les indicateurs de protection de l'enfance - mais d'avoir quelques objectifs clairs pour lesquels le gouvernement dans son ensemble devra rendre des comptes.

## Recommandations

Si les recommandations générales du rapport *Aucun enfant abandonné* restent d'actualité et doivent guider les efforts de suivi, il est manifestement nécessaire de relancer ce processus après trois années perdues. Le défenseur formule donc les recommandations suivantes au gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de rétablir un sentiment de bonne foi et d'engagement sur ces questions vitales.

1. Qu'un poste budgétaire clair, conforme à la disponibilité des fonds fédéraux et à l'engagement du Nouveau-Brunswick à l'égard de la santé mentale des Premières nations, soit prévu dans le budget des dépenses du ministère de la Santé au cours du processus budgétaire 2025-26.
2. Que les ministères de la Santé et de l'Éducation et du Développement de la petite enfance soient chargés d'atteindre des indicateurs clairs dans le domaine de la santé mentale des jeunes des Premières nations et qu'ils disposent des ressources nécessaires à cette fin, et que ces résultats soient confiés au processus trilatéral sur l'éducation en vue d'un suivi.
3. Que le ministère des Affaires autochtones, en consultation avec le ministère de la Santé, entame immédiatement des négociations de bonne foi avec les gouvernements des Premières nations afin d'établir un processus bilatéral de gestion des fonds consacrés à l'amélioration des résultats en matière de santé mentale chez les jeunes des Premières nations.
4. Que les projets pilotes actuellement en cours dans les communautés des Premières nations soient dotés d'indicateurs clés de performance clairs pour l'évaluation et d'un calendrier pour l'extensibilité d'ici l'automne 2025.
5. Que, d'ici l'automne 2025, les programmes offerts par les ministères de la Santé, de l'Éducation et du Développement de la petite enfance qui visent l'amélioration générale de la santé mentale des jeunes élaborent des indicateurs de rendement clés pour la portée et l'efficacité auprès des jeunes des Premières nations, et qu'un financement de base soit accordé à une équipe consultative autochtone afin d'assurer l'efficacité.

## Conclusion

Dans le cadre de notre vaste travail de suivi auprès des dirigeants des communautés des Premières nations, nous avons entendu beaucoup de frustration. Il est très difficile pour les professionnels de voir les répercussions sur la prochaine génération d'enfants des Premières nations et de ne pas développer un sentiment d'urgence. Lorsque cette urgence n'est pas réciproque, il est naturel de se demander si la province considère collectivement les enfants des Premières nations comme de véritables égaux. Si les taux de suicide et les problèmes de santé mentale observés dans les communautés des Premières nations touchaient, disons, trois ou quatre écoles secondaires d'une région géographique distincte, il y aurait immédiatement un tollé. Le silence que reflète ce rapport est assourdissant en comparaison. Nous demandons à la province d'agir de toute urgence - le genre d'urgence qui reflète la vitesse à laquelle les enfants passent du stade d'enfants confiants à celui d'adolescents perdus - en lançant le processus décrit dans ces recommandations. Cela ne dépasse pas nos capacités ni notre imagination. Nous sommes convaincus que cela ne restera pas en dehors de notre volonté.

## Annexe A : Cadre de suivi des recommandations

### Cadre de suivi des recommandations

